

N/REF : 3/06/2026 10H45 C:265289 I:37100
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Mercredi 03/06/2026 à 10H45

MR POLLE-REDDAT DAVID

**2585 ROUTE DE CHAMROUSSE
38410 ST MARTIN D URIAGE**

IMMEUBLE : CHAMROUSSE
2585 ROUTE DE CHAMROUSSE
38410 ST MARTIN D'URIAGE

St Martin-H, le 09 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 2585 ROUTE DE CHAMROUSSE - ST MARTIN D URIAGE 06 81 97 98 16
MR POLLE-REDDAT

MOTIF : INTERVENIR POUR VIDANGE FOSSE SESPTIQUE 2M3
10 METRES
PAS TOUTES EAUX

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 08/06/2026 A 13H00:
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR DE M.POLLE-REDDAT
POMPAGE ET LEVAGE DE LA FOSSE SEPTIQUE ENVIRON 2M3
CURAGE DES ENTREES ET SORTIES
CONTROLE DE L'ECOULEMENT
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : RECU CHQ N° 6081743 CREDIT MUTUEL DU 08/06/2026 - 439,52 €

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Pomp.fosse sept/BAG 1h+Dépl.6 a 10km	1	399,57	399,57
TOTAL H.T.				399,57
T.V.A. a 10,00%				39,95
TOTAL T.T.C.En EURO				439,52

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN